

## Pour le droit de visite de mes enfants

Par cindy90, le 04/05/2009 à 10:36

Bonjour,

jesuis separé depuis 2005 j'ai eux 4 efants avec monsieur et depuis plusieur droit au tribunal pour la garde desenfants il a obtenue la garde des quatres mais la il me menace de ne plus me les donner sans avis du tribunal a t'il droit

Par Marion2, le 04/05/2009 à 17:41

Bonjour,

Qu'il y a t'il d'indiqué sur le jugement concernant le droit de visite et d'hébergement ?

Cordialement.

Par cindy90, le 04/05/2009 à 18:03

il y a ecris que je dois avoir deux enfant sur deux tout les wen ken et les vacances scolaire du vendredi 19h au dimanche 19h

Par Marion2, le 04/05/2009 à 18:13

Dans la mesure où il y a une décision du tribunal, vous allez chercher vos enfants. En cas de refus du père de les donner, vous allez à la gendarmerie avec votre jugement.

Cordialement.

## Par cindy90, le 04/05/2009 à 18:21

il m'a dis que il avais porter plainte contre moi pour abandon de fmille car je ne les est pas pris pour les vacance donc il ne souhaite plus que je les est a vie il ma dis que si je vien les chercher il me les onne pas je c plus quoi faire il dis que je ne suis plus leure maman et que sa compagne a pris ma place de maman je suis desespere part ces dire

## Par Marion2, le 04/05/2009 à 18:23

Allez à la gendarmerie, vous ne pouvez rien faire d'autre.

Bon courage.

## Par cindy90, le 04/05/2009 à 18:26

merci beaucoup pour votre aide je me rendrais a la gendarmerie si il refuse de me les donner merci a vous cindy